



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-018-2017-05

PUBLIÉ LE 16 MAI 2017

Sommaire

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2017-04-03-002 - Décision n° 2017-14 portant délégation de signature de l'Agent comptable à Mme V. SERRADJI (1 page)

Page 3

IDF-2017-04-03-003 - Décision n° 2017-15 portant délégation de signature de l'Agent comptable à Mme V. SERRADJI (1 page)

Page 5

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2017-04-03-002

Décision n° 2017-14 portant délégation de signature de
l'Agent comptable à Mme V. SERRADJI

Décision n° 2017-14
DELEGATION DE SIGNATURE DE L'AGENT COMPTABLE

L'Agent comptable,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté de nomination, en cours de signature, de Monsieur Tossim ASSIH, Agent comptable de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, à compter du 1^{er} avril 2017.

Vu le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques n°RH-1B/2017/03/2302 du 8 mars 2017 portant nomination de Monsieur Tossim ASSIH, Agent comptable de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, à compter du 1^{er} avril 2017.

Décide :

A titre permanent, délégation générale de signature à Madame Vanessa SERRADJI, comptable sous la triple condition de mon absence et de mes fondés de pouvoir Madame Nathalie VIEIRA et Monsieur Emmanuel PORTET.

Fait à Paris, le 03 AVR. 2017

L'Agent comptable,
Tossim ASSIH

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2017-04-03-003

Décision n° 2017-15 portant délégation de signature de
l'Agent comptable à Mme V. SERRADJI

Décision n° 2017-15
DELEGATION DE SIGNATURE DE L'AGENT COMPTABLE

L'Agent comptable,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté de nomination, en cours de signature, de Monsieur Tossim ASSIH, Agent comptable de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, à compter du 1^{er} avril 2017.

Vu le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques n°RH-1B/2017/03/2302 du 8 mars 2017 portant nomination de Monsieur Tossim ASSIH, Agent comptable de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, à compter du 1^{er} avril 2017.

Décide :

A titre permanent, délégation générale de signature à Madame Nathalie VIEIRA, fondé de pouvoir.

Fait à Paris, le **03 AVR. 2017**



L'Agent comptable,
Tossim ASSIH